

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/08/2024 - 14990 - 2018 B 00941 - 839 319 605 - VeoNum

SAS VEONUM

DÉPÔT DU

COMPTES ANNUELS

2050 - Bilan Actif

01 AOUT 2024

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

14990

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
de Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VEONUM		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 14 RUE DU PAIS TATELIN 35700 RENNES		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 83931960500011			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le 31/12/2023		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
	Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG		
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles AT	14 865	AU	10 756	4 108
	Immobilisations en cours AV		AW		
	Avances et acomptes AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
Autres participations CU		CV			
Créances rattachées à des participations BB		BC			
Autres titres immobilisés BD	15	BE		15	
Prêts BF		BG			
Autres immobilisations financières* BH	7 450	BI		7 450	
TOTAL (II) BJ	22 330	BK	10 756	11 573	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	6 870	1 040 528
		Autres créances (3) BZ	CA	83 188	83 188
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		700 000
	Disponibilités CF	CG		241 941	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		6 738	
	TOTAL (III) CJ	CK	6 870	2 072 395	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	2 101 596	IA	17 627	2 083 969
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations : Non recensée	Stocks : Non recensée	Créances : Non recensée		

Ceged Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS VEONUM		Néant <input type="checkbox"/>
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 000 ...)	DA	30 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	674 998	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	583 572	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (I)	DL	1 291 571		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	289 870	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	37	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	28 049	
	Dettes fiscales et sociales	DY	474 440	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	792 398		
Écarts de conversion passif*	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 083 969		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	582 862	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	548		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VEONUM		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	4 397 906
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	4 397 906
	Production stockée*			FM	
	Production immobilisée*			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	1 500
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	13 899
	Autres produits (1) (11)			FQ	361
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	297 961
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	45 506
	Salaires et traitements*			FY	2 456 780
	Charges sociales (10)			FZ	916 675
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*		GA	2 342
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD		
	Autres charges (12)		GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 719 268
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	694 399
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	6 306	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM	20 484	
	Différences positives de change		GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
Total des produits financiers (V)				GP	26 790
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*		GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	8 261	
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
Total des charges financières (VI)				GU	8 261
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	18 528
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	712 927

Cegid Group

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SAS VEONUM		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	369	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	369	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 770	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	20 756	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	23 527	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(23 158)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	106 197	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 440 826	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 857 254	
6 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	583 572	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HV	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	369
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	2 770	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	13 899	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N			
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	20 756	369		
Antérieur	2 770	369		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N			
Antérieur	2 770	369		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COMPTES ANNUELS / 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS VEONUM

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 2 083 969 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 583 572 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche.

Conformément à la réglementation comptable, les produits issus du crédit d'impôt recherche au 31/12/2023 ont été enregistré en crédit d'impôt société pour un montant de 63 064€.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 992	2 874		14 865
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	11 992	2 874		14 865
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	20 757		20 757	
- Autres titres immobilisés	15			15
- Prêts et autres immobilisations financières	550	6 900		7 450
Immobilisations financières	21 322	6 900	20 757	7 465

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 874	6 900	9 774
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			20 757	20 757
Scissions				
Mises hors service				

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		8 414	2 343	10 757
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		8 414	2 343	10 757

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 144 775 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 450		7 450
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 047 399	1 047 399	
Autres	83 189	83 189	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	6 738	6 738	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			
Produits à recevoir			
IJSS NETTES SUBROGATION			1 031
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR			3 552

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations financières	20 484		20 484
Stocks			
Créances et Valeurs mobilières	6 871		6 871
Répartition des dotations et reprises :			
Exploitation			
Financières			20 484
Exceptionnelles			

Dettes

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 792 398 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine	548	548	
- à plus de 1 an à l'origine	289 322	79 787	209 536
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 049	28 049	
Dettes fiscales et sociales	474 440	474 440	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	38	38	
Produits constatés d'avance			
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	78 547		
(**) Dont envers les associés	38		

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 38 €.

Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	9 700
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	332
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À PAYER	548
PROVISION CP / RTT	81 768
PROVISION CP / RTT CHARGES PATRONAL	32 707
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	5 529
TAXE D APPRENTISSAGE	532
FORMATION CONTINUE CIF CDD	592

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	6 738		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	4 202 539	194 768	4 397 306
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	600		600

Résultat et impôts sur les bénéfices

Base de calcul de l'impôt		
Taux Normal - 25 %		652 743
Taux Réduit - 15 %		42 500
Plus-Values à LT - 15 %		
Concession de licences - 10 %		
Contribution locative - 2,5 %		
Contribution temporaire de solidarité - 33%		
Crédits d'impôt		
Compétitivité Emploi		
Crédit recherche et recherche collaborative		63 064
Crédit formation des dirigeants		
Crédit apprentissage		
Crédit famille		
Investissement en Corse		
Crédit en faveur du mécénat		300
Autres imputations		

VeoNum

Société par Actions Simplifiée
Au capital social de 30.000 euros
Siège social : 14, rue du Pâtis Tatelin – Bâtiment D
35700 RENNES

839 319 605 RCS RENNES

* * * * *

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUN 2024

Extrait du texte des résolutions

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 583.572,46 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 583.572,46 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 133.572,46 euros
- A titre de dividende, la somme brute de : 450.000,00 euros

TOTAL : 583.572,46 euros

Soit un dividende net à verser de 432.720 euros, après retenue des prélèvements fiscaux et sociaux que la Société est en charge de reverser directement.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Dividende brut total	300.000 €	/	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	261.600 €	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	38.400 €	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	38.400 €	/	/

**PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT VOTEE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 JUIN 2024
*Extrait du procès-verbal***

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élevant à 583.572,46 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 583.572,46 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 133.572,46 euros
- A titre de dividende, la somme brute de : 450.000,00 euros

TOTAL : 583.572,46 euros

Soit un dividende net à verser de 432.720 euros, après retenue des prélèvements fiscaux et sociaux que la Société est en charge de reverser directement.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Dividende brut total	300.000 €	/	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	261.600 €	/	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	38.400 €	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	38.400 €	/	/

Droits de vote :	19 950.
Voix pour :	16 950
Voix contre :	
Abstentions :	2400.

Cette résolution, mise aux voix, est en conséquence adoptée.

**Pour extraits certifiés conformes
Le Président**

